Saint-Paul
d'Abbotsford

## Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

# AVIS PUBLIC

**Assemblée publique de consultation**

Aux personnes intéressées par la modification du règlement de zonage numéro 612-2018 de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford:**

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 avril 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a adopté le projet de règlement suivant :

a) PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 731-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 612-2018 AFIN DE MODIFIER LA SUPERFICIE DES REMISES POUR LES USAGES H4 ET H5 AINSI QUE DE MODIFIER LA SUPERFICIE DES PAVILLONS DE PISCINE;

   Ce projet de règlement vise de modifier la superficie maximale des cabanons pour les usages H4 et H5 ainsi que de modifier la superficie maximale des pavillons de piscine.

QU' une assemblée publique de consultation aura lieu le 21 avril à 18 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford, situé au 980, rue Principale Est. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les projets de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le projets de règlement sera expliqué et de même que les conséquences de leur adoption.

QUE le projet de règlement numéro 731-2026 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

QUE le règlement ci-haut mentionnés sera disponible pour consultation au bureau municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 980, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, entre 9h00-12h00 et 13h00-16h30, du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h00, le vendredi.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 8e jour du mois d'avril 2026.

Le directeur général,

**Jean-Raphaël Cloutier**